

Image not found or type unknown



Signature contrat caduque

Par **kaso**, le **31/08/2023** à **14:42**

Bonjour lors de la vente d'un de mes chiots

le contrat de vente a été établie au nom du mari mais signé par la femme

le contrat est il caduque ?

ou étant marié la femme est solidaire du mari sur ce contrat

merci

Par **Visiteur**, le **31/08/2023** à **19:28**

BONJOUR

Si ces gens sont mariés sous le régime légal de la communauté, le bien acquis appartient à la communauté.

Pour qu'un époux prétende être seul propriétaire, il doit apporter la preuve qu'il a payés avec des fonds propres, provenant d'une donation, d'une succession ou possédés avant mariage.